

Jeunes citoyens du 21^{ème} siècle

Proposition de Décret visant à : « ce que chaque élève, quel que soit son profil, acquière des Savoirs, des Savoir-faire et des compétences nécessaires au développement d'une citoyenneté ouverte sur le monde et l'épanouissement personnel, social, culturel et professionnel au sein des écoles de la Fédération Wallonie Bruxelles. »

Ecole communale de Luigne, classe de 6^{ème} année

Titulaire : madame Vanhove Audrey

Marraine : madame Fatima Ahallouch

Introduction :

Il est vrai que de nos jours, le monde peut se découvrir sans bouger, derrière un écran d'ordinateur, d'une tablette ou même d'un smartphone. Les enfants sont de moins en moins amenés à sortir de chez eux et à expérimenter la réalité.

Il serait ainsi intéressant d'éveiller l'esprit critique des élèves, de les amener à réfléchir sur la manière dont ils souhaitent être reliés aux autres et de les rendre capables de communication, d'échanges, d'engagements...

L'école est certainement le lieu privilégié pour sensibiliser les enfants à se reconnecter les uns aux autres, à se reconnecter avec le monde qui les entoure.

Pour cela, nous avons axé notre proposition de Décret sur 4 mesures :

- L'organisation régulière de visites culturelles
- La mise en œuvre d'échanges entre écoles de Flandres et d'ailleurs
- La tenue de visioconférences avec des élèves francophones d'écoles étrangères
- Le renforcement de l'apprentissage des langues étrangères

Article 1 : Champ d'application

Le présent décret est applicable dans toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles en maternelle, en primaire et en secondaire.

Article 2 :

L'organisation régulière de visites culturelles

Dans le Pacte pour un Enseignement d'excellence, nous assurons un véritable Parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) durant l'ensemble de la scolarité de l'enfant.

Pour ce faire, notre classe propose :

- Que chaque école de la Fédération Wallonie-Bruxelles reçoive un calendrier « culturel » en début d'année scolaire reprenant toutes les dates d'expositions, de pièces de théâtre, de concerts de musique, de conférences (exploration du Monde) adapté de la maternelle à la secondaire.
- Qu'une visite culturelle soit prévue une fois par mois.
- Que ces visites soient gratuites. De nombreux élèves n'ont pas accès à des activités artistiques, à de l'éveil musical, à des sorties culturelles Notamment pour des raisons financières.
- Que le transport en commun soit prévu dans l'organisation de la visite culturelle. Certaines écoles sont défavorisées (par rapport à leur localisation géographique). Trop éloignées pour prendre un train, un métro,...
- Qu'une journée PECA soit organisée au sein des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est important d'éveiller les enfants à la culture (cours de dessin, de musique, de théâtre...) car elle favorise leur curiosité et leur créativité. Elle leur apporte une ouverture d'esprit qui facilite les relations qu'ils entretiennent avec leur environnement.
- Qu'une rencontre avec un artiste puisse ouvrir l'enfant à d'autres horizons.

Article 3 :

La mise en œuvre d'échanges entre une école de Flandres et une école de Wallonie

Dans le référentiel de langues modernes tronc commun, celui-ci accorde la priorité à la communication. Il reprend également les compétences à travailler : l'expression écrite, la compréhension à la lecture, l'expression orale...

Nous trouvons que mettre en œuvre des échanges entre une école de la Fédération Wallonie-Bruxelles et une école de Flandres pourrait intégrer ces 3 compétences citées ci-dessus :

- L'expression écrite : grâce à cette correspondance, cet échange de courrier, l'élève de la FWB pourrait écrire dans un premier temps dans un français correct (vocabulaire recherché, orthographe correct, phrases bien construites, propreté, belle écriture...). Et par la suite, avec un peu d'entraînement, ses lettres pourraient être rédigées en néerlandais.
- La compréhension à la lecture : l'élève de la FWB pourrait lire la lettre d'un autre enfant néerlandophone de son âge (découverte d'un nouveau vocabulaire).
- L'expression orale : lors de rencontres, l'élève de la FWB pourrait s'exprimer en néerlandais. Il pourrait avoir des moments de partage avec des enfants néerlandophones.

Pour ce faire, notre classe propose :

- Que chaque école de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui le désire, remplisse en début d'année scolaire un formulaire de demande d'échanges entre une école néerlandophone et une école wallonne. Suite à cette inscription, une liste d'écoles flamandes parviendrait dans les écoles intéressées de la FWB.
- Qu'une aide financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles soit envisagée pour participer aux frais suivants : timbres pour les correspondances, cartes postales, matériel de bricolage destiné à la réalisation d'un petit cadeau, budget pour une journée de rencontre (boissons, collations,...), transport....

Article 4 :

La tenue de visioconférences avec des élèves francophones d'écoles étrangères

La Fédération Wallonie-Bruxelles propose une ouverture à une diversité de langues. Nous constatons que découvrir un autre pays, permettrait de découvrir de nouvelles coutumes, de comparer nos systèmes éducatifs, d'apprendre de nouvelles langues.

Réaliser des visioconférences avec des élèves francophones d'écoles étrangères est une bonne idée. Cet échange ne peut être que bénéfique pour nous. Cela nous permettra de découvrir de nouvelles coutumes dans notre propre langue.

Pour ce faire, notre classe propose :

- Que chaque école de la Fédération Wallonie-Bruxelles soit équipée d'un bon matériel : TBI, tablettes, PC portables...
- Que la connexion « wifi » soit de bonne qualité.

Article 5 :

Le renforcement de l'apprentissage des langues étrangères

- Accorder de l'importance à l'éveil aux langues

Pour ce faire, notre classe propose :

- Que l'éveil aux langues soit envisagé également aux classes de 3^{ème} et 4^{ème} années primaires.
- Que chaque école de la FWB soit en possession d'une malle à « idées ». Les enseignants à court d'idée pourront s'aider de livres, de vidéos, de jeux pour construire leur leçon d'éveil aux langues.

- Accorder de l'importance aux langues modernes

Pour ce faire, notre classe propose :

- Une heure d'anglais dans la grille horaire d'une classe de 5^{ème} et 6^{ème} années primaires ainsi qu'en 1^{ère} et 2^{ème} secondaires.

Proposition de Décret rédigée par Léa, Lola, Luka, Noah D, Lucas, Muhamed, Nina, Maïa, Nils, Nicolas, Jaden, Noah N, Raphaël, Théo, Loïs, Titouan, Aaron, Elliott, Lorenza